

## ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés, AXIS SPECIALTY EUROPE SE, Sixth Floor, 20 Kildare Street, Dublin 2, D02 T3V7, République d'Irlande, attestons que :

**SOLUTIONS APRES SINISTRE** (numéro SIREN 808836639) 14 ZI LA VALLIERE, 06730 SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE, France

A souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile sous le n° 425N50960PIA à effet du 01/04/2025 par délégation de souscription et de signature n° B1747260425 à notre mandataire NEXUS EUROPE SAS.

### Activités garanties

- Recherche de fuite après survenance de sinistre sur réseaux alimentation et évacuation générale apparent et encastré(EC, EF, EP,...) - Recherche de fuite après survenance de sinistre d'étanchéité: toit terrasse, toiture tuiles, piscine, locaux commerciaux, locaux à usages d'habitations, parties communes extérieures.

### Nature et montant des garanties

Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.

#### Garantie principale

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
<b>RC PROFESSIONNELLE</b> Pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs.	500.000 € par année d'assurance dont 300.000 € par sinistre tous dommages confondus

#### Extension de garanties

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
<b>RC EXPLOITATION</b> Tous dommages confondus <b>Dont :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dommages corporels               <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 dont recours en faute inexcusable</li> </ol> </li> <li>2. Dommages matériels et dommages immatériels consécutifs</li> <li>3. Dommages immatériels non consécutifs</li> <li>4. Atteintes à l'environnement</li> <li>5. Biens confiés</li> </ol>	2.000.000 € par année d'assurance  2.000.000 € par année d'assurance 1.000.000 € par année d'assurance 1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance 750.000 € par année d'assurance 50.000 € par année d'assurance

La garantie défense pénale et recours est garantie pour un montant par année d'assurance d'EUR 15.000, avec seuil d'intervention de la garantie d'EUR 1.000.

**LE MONTANT MAXIMUM POUR L'ENSEMBLE DES GARANTIES EST LIMITE A EUR 2.000.000 PAR ANNEE D'ASSURANCE TOUS DOMMAGES CONFONDUS.**

### Observations

La présente attestation est valable du **01/04/2026** au **31/03/2027**.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le **12/03/2026**,



Le mandataire, **Nexus Europe SAS**  
Pour le compte de l'assureur  
**AXIS SPECIALTY EUROPE SE.**